

Règlement jeu concours

Préambule

Le présent règlement concerne le concours « Walking Dead » organisé par Bangarang SPRL. Ce concours met en jeu 3 lots composés chacun d'un album (Tome 22 – « Une autre vie ») de Walking Dead dédié par le dessinateur Charlie Adlard.

Ce jeu se déroule du 04/10/2015 à 00h01 au 18/10/2015 à 23h45. Il est gratuit et sans obligation d'achat et est accessible via la page : <https://www.facebook.com/kaboombd?fref=ts>

Article 1 : Conditions de Participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, les personnes mineures ainsi que l'ensemble du personnel de la Société et de ses Partenaires, y compris leur famille et conjoints.

2.3 Les personnes n'ayant pas complété correctement le formulaire du concours seront disqualifiées.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Article 2 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit :

Le joueur se connecte sur l'adresse : "<https://www.facebook.com/kaboombd>" et clique sur l'onglet « CONCOURS ».

Après avoir pris connaissance des modalités de participation :

- Le joueur remplit le formulaire de participation.
- Les tirages au sort se déroulent comme suit : chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants ayant obtenu 100% de bonnes réponses au quizz.
- Une seule participation par personne et par adresse e-mail. Un joueur ne peut gagner qu'une seule fois.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : "<https://www.facebook.com/kaboombd>".

Article 3 : Sélection des gagnants

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s par courrier électronique avec accusé de réception par l'Organisateur. S'ils ne se manifestent pas dans les deux semaines suivant l'émission de ce courrier électronique, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et les lots resteront propriétés de l'Organisateur.

Article 4 : Acheminement des lots

Les gagnants résidant en Belgique seront invités à aller retirer leur lot dans une des librairies BD-World/Slumberland contre présentation de leur carte d'identité.

Les gagnants résidant dans les autres pays se verront envoyé leur lot par voie postale à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

Article 5 : Limitation de responsabilité

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être

tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le concours, le participant doit s'adresser par mail avec accusé de réception à info@kaboombd.tv et non à Facebook.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu proposé sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 6 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir les informations suivantes : nom, prénom, email et adresse complète. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées exclusivement à l'Organisateur et ne seront pas transmises à des tiers.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à la newsletter de Kaboom ! ainsi qu'à celle de son partenaire : les librairies BD-World/Slumberland. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées conformément aux dispositions légales. Les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. En cas de demande de correction ou de suppression, les joueurs devront envoyer un email avec accusé de réception à info@kaboombd.tv.

Article 7 : Litiges

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être envoyées par mail avec accusé de réception à info@kaboombd.tv, et ce, au plus tard 90 jours après la date limite de participation au Jeu.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit.

Article 8 : Mentions légales

La société organisatrice : Bangarang SPRL
RPM : 0568.989.132

Rue de Lonzée, 10
5030 Lonzée
Belgique
info@kaboombd.tv